

ATELIER technique sur les radeaux de survie

Dans le cadre des ateliers technique que nous organisons, 12 adhérents de l'APBA intéressés pour un exposé technique sur les radeaux de survie et une démonstration de gonflage se sont retrouvés le Samedi 27 mai 2017 de 9h à 13 heures à notre cabane COSTE et MICHELET au port de la passerelle à Gujan Mestras



1ère étape

Un rappel de la réglementation est effectué autour d'un café dans la salle de réunion. Arrêté du 23 septembre 2013 et ses mises à jour successives, avec l'examen des articles spécifiques des différentes divisions qui le compose

- **la division 240** qui fixe les conditions réglementaires d'embarquement des radeaux de Sauvetage et de survie selon la catégorie de navigation (semi hauturière et hauturière , voir côtière) et selon les catégories des bateaux , Cette division 240 clarifie désormais les responsabilités du chef de bord et donne enfin une définition claire de la notion d'abri
- **la division 310** qui définit les règles de conformité des radeaux de survie selon les types et les catégories et la référence aux normes de fabrication
- **la division 233** qui fixe les conditions d'essais des différents types de radeaux de survie, ainsi que la composition du matériel d'armement, de sécurité et de survie

Les règles de déclaration, de durée de vie , de maintenance et de révision des radeaux sont également abordées avec la présentation d'un fascicule « du radeau de sauvetage » que doit conserver le propriétaire à bord et dont un exemplaire est déposé dans le radeau .



2ème étape

Présentation du radeau en container qui va être utilisé pour l'exercice . radeau de classe II pour 6 personnes de chez PLASTIMO, périmé depuis juin 2014.

Mise en situation et explication de la méthodologie pour son largage depuis un bateau, son amarrage et le déclenchement d'ouverture en bout de longe de 9m avec une traction de 150N. Constat de gonflage , inspection du radeau , découverte de l'espace laissé libre pour 6 personnes .

Il est alors procédé à l'inventaire de son contenu . Rations de nourriture et d'eau , sécurité et feux de détresse, maintenance , matériel de réparation , trousse de secours , matériel de pêche, ancre flottante , couteau et manuel de survie sont passés en revue et explicités . Rien n'est laissé au hasard compris le système de récupération d'eau et le feu de signalisation de nuit .



3ème étape

Après ce tour du propriétaire, nous procédons passons au descriptif et présentation des signaux de détresse embarqués : Feux à main (français , italien , espagnol) , fusées parachute , pots fumigènes .

Après prise de contact avec le CROSS et le SEMAPHORE suite à l'avis d'urgence aux navigateurs n° 13/2017 accordé par l'administrateur des affaires maritimes, nous effectuons une démonstration et des tirs réels de fusées .



4ème étape

Une dernière réunion dans la cabane, nous permet de faire un point et répondre aux ultimes questions avant de ranger le matériel et prendre les coordonnées des présents pour leur adresser un fascicule de synthèse de cette opération bien réussie.

Un apéritif clôturera cet atelier dans une bonne ambiance habituelle. Nous prenons d'ores et déjà rendez vous pour le mois d'octobre afin de réitérer cet atelier **en situation réelle** à partir d'un bateau à l'ancre du côté de l'Estey d'AFRIQUE , , avec saut à l'eau , embarquement physique et technique de retournement . QUI DIT MIEUX

E.A et la commission voile APBA